



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-03895**

DE : **MME KWAN (VANCOUVER-EST)**

DATE : **LE 17 MAI 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **PAM DAMOFF**

---

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Services de santé**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Le gouvernement du Canada reconnaît l'importance de pouvoir accéder à l'information et aux services de santé dans plusieurs langues différentes pour assurer la sécurité des patients et la qualité des soins.

Au Canada, les soins de santé sont une responsabilité partagée entre le gouvernement du Canada et les provinces et territoires. Bien que le gouvernement fédéral fournisse un soutien financier aux provinces et aux territoires pour les services de soins de santé, la responsabilité des questions liées à l'administration et à la prestation des services de santé, y compris la disponibilité d'interprètes médicaux qualifiés dans les établissements de soins de santé, relève de la compétence provinciale et territoriale.

Les provinces et les territoires ont élaboré diverses approches en matière d'interprétation médicale, allant des systèmes provinciaux coordonnés au niveau central aux services fournis par les régies régionales de la santé et les organismes de soins de santé individuels. Les services d'interprétation pour certains groupes sont prescrits par les lois provinciales (c.-à-d. les lois sur les personnes handicapées ou les langues officielles), mais les systèmes de soins de santé reconnaissent de plus en plus l'équité en santé dans leurs initiatives d'amélioration de la prestation des services.

Le gouvernement fédéral demeure déterminé à collaborer avec les provinces et les territoires pour favoriser l'efficacité des systèmes de soins de santé afin que les Canadiens aient accès à des soins de santé adéquats et efficaces.